



Brookfield

Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund (BGI.UN)

États financiers annuels

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers ci-joints de Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund (le « Fonds ») incombe à la direction du Fonds. Brookfield Public Securities Group LLC est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire maintient des politiques, des procédés et des systèmes de contrôle interne afin de s'assurer que ses méthodes de présentation et ses procédés comptables et administratifs sont adéquats, de manière à fournir un haut niveau d'assurance qu'une information financière pertinente et fiable est produite.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et, au besoin, tiennent compte des meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers annuels et dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds incombe au gestionnaire. Le gestionnaire est également responsable du choix des méthodes comptables les plus appropriées pour le Fonds.

Le gestionnaire a nommé, au nom des porteurs de parts, le cabinet externe Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant du Fonds. L'auditeur a examiné les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de présenter aux porteurs de parts son opinion sur les états financiers. Le rapport de l'auditeur décrit l'étendue de son audit et présente son opinion sur les états financiers.



David Levi
Chef de la direction



Brian Hurley
Chef du contentieux et secrétaire

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de la direction sur le rendement du Fonds;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Miguel Gonsalves.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mars 2024

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022
(en dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2023 \$	Au 31 décembre 2022 \$
Actif :		
Actifs courants		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	89 108 343	100 336 434
Trésorerie et équivalents de trésorerie	488 817	4 421 266
Produits tirés des placements à recevoir	446 860	366 955
Total de l'actif	90 044 020	105 124 655
Passif :		
Passifs courants		
Marge à payer (note 7)	17 636 659	22 903 410
Distributions à payer (note 12)	2 434 103	2 648 294
Créditeurs et charges à payer	316 241	330 668
Total du passif (excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)	20 387 003	25 882 372
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	69 657 017	79 242 283
Nombre de parts rachetables en circulation (note 11)	16 227 350	17 655 293
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	4,29	4,49

Se reporter aux notes annexes.

Approuvé au nom du gestionnaire, Brookfield Public Securities Group LLC,



David Levi
Chef de la direction



Brian Hurley
Chef du contentieux et secrétaire

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Produits tirés des placements		
Produits d'intérêts aux fins des distributions	108 374	35 832
Revenu de dividende	4 765 175	4 530 672
Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements	8 734 878	(619 724)
(Perte nette) profit net de change réalisé	(542 105)	121 742
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements	(5 580 045)	3 902 802
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente du change	1 029 374	(1 688 907)
Total des produits tirés des placements	8 515 651	6 282 417
Charges (note 9)		
Honoraires de gestion	1 091 912	1 161 070
Charges d'intérêts	496 603	675 543
Commissions de courtage et autres charges	79 813	34 035
Honoraires d'audit	31 651	31 633
Frais juridiques	16 905	28 143
Autres charges	221 940	204 388
Total des charges	1 938 824	2 134 812
Bénéfice global	6 576 827	4 147 605
Retenues d'impôt à la source	(20 062)	(531 496)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 556 765	3 616 109
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part	0,38	0,21

Se reporter aux notes annexes.

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en dollars canadiens)

	2023 \$	2022 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	79 242 283	79 609 158
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 556 765	3 616 109
Transactions sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts	—	6 014 736
Montants reçus au réinvestissement des distributions	263 498	500 531
Montants payés au rachat de parts	(6 009 519)	(66 951)
(Diminution) augmentation nette liée aux transactions sur les parts rachetables	(5 746 021)	6 448 316
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Produits nets tirés des placements	(2 883 156)	(1 942 500)
Remboursement de capital	(7 512 854)	(8 488 800)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(10 396 010)	(10 431 300)
Diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(9 585 266)	(366 875)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	69 657 017	79 242 283

Se reporter aux notes annexes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 556 765	3 616 109
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente du change	(1 029 374)	1 688 907
Produits d'intérêts aux fins des distributions	(108 374)	(35 832)
Revenu de dividende, déduction faite des retenues d'impôt à la source (Profit net) perte nette réalisé sur les placements	(4 745 113)	(3 999 176)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	5 580 045	(3 902 802)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(14 427)	(117 470)
Intérêts reçus	108 374	35 832
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	4 665 208	3 983 106
Produit de la vente de placements	34 646 546	15 732 573
Montants payés pour l'achat de placements	(20 263 622)	(11 517 174)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	16 661 150	6 103 797
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Marge (à payer), déduction faite des remboursements*	(4 237 377)	(79 258)
Distributions payées aux porteurs de parts	(10 610 201)	(10 274 676)
Montants payés au rachat de parts	(6 009 519)	(66 951)
Montants reçus au réinvestissement des distributions liées aux parts	263 498	500 531
Produit de l'émission de parts	—	6 073 065
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(20 593 599)	(3 847 289)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 932 449)	2 256 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 421 266	2 164 758
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	488 817	4 421 266

* Inclut les intérêts payés sur la marge de 1 318 757 \$ et de 610 840 \$ pour les périodes closes le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, respectivement.

Se reporter aux notes annexes.

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 décembre 2023
(en dollars canadiens)

Quantité	Titre	Coût moyen \$	Juste valeur \$	% de l'actif net
Actions				
Titres libellés en dollars américains				
37 490	American Electric Power Co Inc.	3 302 168	4 015 056	5,76
235 820	Atlantica Sustainable Infrastructure PLC	5 889 860	6 685 474	9,60
87 730	Clearway Energy Inc.	3 821 298	3 173 124	4,56
42 560	CMS Energy Corp.	3 569 329	3 258 867	4,68
31 977	Crown Castle Inc.	6 671 583	4 856 972	6,97
414 700	Energy Transfer LP	4 860 357	7 546 164	10,83
291 200	Kinder Morgan Inc.	5 337 771	6 773 344	9,72
165 900	MPLX LP	6 461 987	8 032 712	11,53
155 800	NiSource Inc.	5 684 044	5 454 376	7,83
42 691	ONEOK Inc.	1 859 136	3 952 850	5,67
		47 457 533	53 748 939	77,15
Titres libellés en euros				
371 000	Engie S.A.	7 680 819	8 602 068	12,36
101 578	Ferrovial SE	2 330 566	4 885 592	7,01
199 992	SES S.A.	2 251 283	1 736 198	2,49
27 281	Vinci S.A.	3 112 579	4 518 156	6,49
		15 375 247	19 742 014	28,35
Titres libellés en livres sterling				
419 282	National Grid PLC	7 135 764	7 456 721	10,70
		7 135 764	7 456 721	10,70
Titres libellés en dollars australiens				
293 579	Transurban Group	3 579 202	3 621 465	5,20
		3 579 202	3 621 465	5,20
Titres libellés en dollars canadiens				
37 357	AltaGas Ltd.	1 040 704	1 039 272	1,49
143 910	Gibson Energy Inc.	3 000 566	2 896 908	4,16
		4 041 270	3 936 180	5,65
Titres libellés en dollars de Hong Kong				
628 700	Guangdong Investment Ltd.	1 048 943	603 024	0,87
		1 048 943	603 024	0,87
Coûts de transaction		(140 679)		
Total des placements		78 497 280	89 108 343	127,92
Produits tirés des placements à recevoir			446 860	0,64
Trésorerie et équivalents de trésorerie			488 817	0,70
Passifs, déduction faite des autres actifs			(20 387 003)	(29,26)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			69 657 017	100,00

NOTES ANNEXES

1. LE FONDS

Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund (le « Fonds ») est un fonds de placement établi sous le régime des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 juin 2013. Le Fonds a commencé ses activités le 18 juillet 2013 à la clôture d'un premier appel public à l'épargne visant 32 500 000 parts du Fonds (les « parts ») et a par la suite émis 1 900 000 parts en vertu d'une option de surallocation le 31 juillet 2013 au prix de 10,00 \$ par part (le « placement »), pour un produit brut de 344,0 M\$ et un produit net de 325,1 M\$, déduction faite des frais d'émission d'environ 18,9 M\$.

Les objectifs de placement du Fonds consistent à i) fournir aux porteurs de parts (les « porteurs de parts ») des distributions trimestrielles en trésorerie, ii) maximiser le rendement total pour les porteurs de parts au moyen de distributions et de plus-value du capital, et iii) préserver le capital du Fonds en investissant dans un portefeuille (le « portefeuille ») composé principalement de titres de capitaux propres de sociétés d'infrastructures mondiales cotées en bourse qui sont propriétaires et exploitantes d'infrastructures.

Brookfield Public Securities Group LLC est le gestionnaire (le « gestionnaire ») et le gestionnaire de placement (le « gestionnaire de placement ») du Fonds. Le gestionnaire de placement prend toutes les décisions en matière de placement et de négociation au nom du Fonds. Le siège social du Fonds est situé à l'adresse suivante : Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 300, Toronto (Ontario) Canada, M5J 2T3. La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 27 mars 2024.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Lors de l'application des normes IFRS, la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges dans les présents états financiers. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation des placements. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Méthode de comptabilisation

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, qui exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs et passifs financiers du Fonds sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net (« la JVRN ») et au coût amorti.

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur rendement reposent sur la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif d'en tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Par ailleurs, une option permettant de désigner irrévocablement tout titre de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été utilisée. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la JVRN.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les produits tirés des placements à recevoir, la marge à payer, les distributions à payer, les montants à payer aux courtiers ainsi que les créanciers et charges à payer.

IFRS 9 prescrit un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Les actifs financiers du Fonds évalués au coût amorti comprennent les créances clients sans composante financement dont l'échéance est dans moins de 12 mois, de sorte que le Fonds a choisi d'appliquer la méthode simplifiée du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, aux termes de laquelle les corrections de valeur pour pertes sont comptabilisées en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Compte tenu de la nature à court terme et de la qualité de crédit élevée des créances clients, aucune perte de crédit n'est attendue relativement aux créances clients étant donné qu'elles ne sont pas considérées comme s'étant dépréciées.

Instruments financiers

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9. Les placements et les actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN.

Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement lorsque le Fonds a le droit juridique de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut des conventions-cadres de compensation ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins la compensation des montants connexes dans certains cas, comme une faillite ou la résiliation de contrats.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des titres négociables cotés en bourse) est déterminée selon les cours de clôture à la date de clôture. Cependant, si i) une juste valeur ou un prix n'est pas facile à obtenir, ii) le gestionnaire de placement est d'avis que le cours ne reflète pas la juste valeur ou iii) un événement important pouvant avoir une incidence significative sur la valeur du titre est survenu, le titre est évalué à la juste valeur, calculée en toute bonne foi par le comité d'évaluation du Fonds. Le comité d'évaluation du Fonds se compose de membres chevronnés de l'équipe de direction du gestionnaire de placement. Le prix calculé par le comité d'évaluation se veut une estimation et il pourrait différer du prix réel utilisé dans une transaction d'achat ou de vente. Le Fonds a pour politique de comptabiliser les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en date du dernier jour de l'exercice.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés négociés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation établies. Le Fonds utilise diverses méthodes d'évaluation et formule des hypothèses fondées sur les conditions de marché existantes à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normales, la référence à d'autres instruments qui sont presque identiques et d'autres techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données d'entrée observables. Se reporter à la note 6 pour plus d'information sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Toutes les transactions de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés sur les transactions de placement et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des coûts de transaction ni de l'incidence des fluctuations du change, qui sont présentés séparément.

Autres actifs et passifs

Aux fins du classement par catégorie, les produits tirés des placements à recevoir sont comptabilisés au coût amorti. De même, la marge à payer, les montants à payer aux courtiers, les distributions à payer et les créditeurs et charges à payer sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, actualisés s'il y a lieu, au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. La juste valeur des actifs et des passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende, et les intérêts aux fins des distributions présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage engagées relativement à l'achat et à la vente de titres par le Fonds, sont passés en charges et inclus dans les charges d'exploitation dans les états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement attribuables à l'acquisition, l'émission ou la cession d'un placement, et ils englobent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et contrepartistes, les montants prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeur ainsi que les droits et taxes de transfert.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des événements et des conditions sous-jacents. Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Conversion des devises

Les placements et les autres actifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. La juste valeur des placements, des autres actifs et passifs ainsi que tout ajustement compris dans les états du résultat global en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur de marché actuelle à chaque date d'évaluation. La valeur correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les titres visés par les contrats de change à terme étaient liquidés.

Parts rachetables

Les parts rachetables du Fonds sont classées comme des passifs financiers. Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables une fois qu'elles sont autorisées. Les caractéristiques des parts ne sont pas identiques; par conséquent, elles ne satisfont pas aux critères d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, pour le classement en tant que capitaux propres.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Le Fonds a déterminé qu'aucune norme IFRS publiée, mais non encore entrée en vigueur, ne pourrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation d'états financiers conformément aux normes IFRS exige du gestionnaire qu'il formule des jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions d'estimations sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs visés, le cas échéant.

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit formuler des jugements importants pour déterminer le classement le plus approprié conformément à IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles d'affaires du Fonds, la manière dont tous les actifs financiers et passifs financiers sont gérés et dont la performance est évaluée pour le groupe sur la base de la juste valeur, et il a conclu que le classement à la JVRN conformément à IFRS 9 constitue le classement le plus approprié pour les instruments financiers du Fonds.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et elle peut être établie au moyen de sources de prix du marché réputées fiables (comme des agences d'évaluation) ou des prix indicatifs fournis par des teneurs de marché. Les cours des courtiers obtenus des sources de prix peuvent être indicatifs et non exécutoires.

5. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix) et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du Fonds vise à réduire au minimum les incidences potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Fonds grâce à l'apport de gestionnaires de portefeuille chevronnés et à la surveillance continue des titres détenus par le Fonds ainsi que des marchés. Le gestionnaire de placement a mis en œuvre une structure de gouvernance d'entreprise qui supervise les activités de placement du Fonds. Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atténuer son exposition à certains risques.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur d'un placement varie en raison des fluctuations des taux de change.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est évalué en dollars canadiens, et les paiements aux porteurs de parts sont versés en dollars canadiens. Le Fonds est exposé au risque de change étant donné qu'il peut détenir des actifs et des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le Fonds était exposé au risque de change étant donné que la valeur des actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien peut varier en raison des fluctuations des taux de change.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du Fonds au risque de change au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

31 décembre 2023	Placements \$	Trésorerie \$	Autres actifs (passifs) nets* \$	Instruments dérivés \$	Total \$	Actif net %
Dollar américain	53 748 939	11 198	(17 636 659)	—	36 123 478	51,86
Euro	19 742 014	644	186 646	—	19 929 304	28,61
Livre sterling	7 456 721	—	136 730	—	7 593 451	10,90
Dollar australien	3 621 465	—	67 358	—	3 688 823	5,30
Couronne danoise	—	5	—	—	5	—
Dollar de Hong Kong	603 024	—	—	—	603 024	0,87
Peso chilien	—	(3 513)	—	—	(3 513)	(0,01)
Total	85 172 163	8 334	(17 245 925)	—	67 934 572	97,53

* Les autres actifs (passifs) nets comprennent des emprunts de 17 636 659 \$.

31 décembre 2022	Placements \$	Trésorerie \$	Autres actifs (passifs) nets* \$	Instruments dérivés \$	Total \$	Actif net %
Dollar américain	64 206 143	21	(22 903 410)	—	41 302 754	52,12
Euro	15 319 753	114 082	185 363	—	15 619 198	19,71
Livre sterling	8 972 923	67	117 736	—	9 090 726	11,47
Dollar australien	3 501 475	—	60 763	—	3 562 238	4,50
Couronne danoise	969 818	4	—	—	969 822	1,22
Dollar de Hong Kong	872 059	—	—	—	872 059	1,10
Peso chilien	953 633	—	—	—	953 633	1,20
Total	94 795 804	114 174	(22 539 548)	—	72 370 430	91,32

* Les autres actifs (passifs) nets comprennent des emprunts de 22 903 410 \$.

Au 31 décembre 2023, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux autres monnaies, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté de 679 346 \$ (31 décembre 2022 – 723 704 \$). De temps à autre, entre 0 % et 100 % de la valeur des monnaies autres que le dollar canadien détenues au sein du portefeuille peut faire l'objet d'une couverture en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt de temps à autre en raison de ses placements dans des titres de créance à taux fixe, dont la valeur peut varier selon les fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le Fonds ne détenait aucun titre de créance.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). De telles variations peuvent découler de facteurs ayant une incidence sur plusieurs instruments négociés au sein d'un marché, sur un secteur de marché ou sur une catégorie d'actifs. Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix associé aux titres détenus dans son portefeuille. Le Fonds peut prendre des positions sèches acheteur ou vendeur pour n'importe lequel de ses placements, y compris des instruments dérivés, à des fins conformes à ses objectifs et à sa stratégie de placement, sous réserve de ses restrictions en matière de placement.

Tous les placements comportent un risque de perte en capital. Le gestionnaire de placement cherche à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers. Au 31 décembre 2023, si les placements du portefeuille s'étaient appréciés ou dépréciés de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 4 455 417 \$ (31 décembre 2022 – 5 016 822 \$).

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le Fonds n'avait pas d'exposition directe à des dérivés et il ne détenait pas de titres vendus à découvert.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de défaut de paiement des versements d'intérêts ou de capital prévus.

Le Fonds est exposé à plusieurs types de risque de crédit, notamment le risque que le cours de un ou de plusieurs placements du portefeuille diminue, ou que l'émetteur du titre ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou le capital à l'échéance en raison d'une détérioration de sa situation financière.

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme principalement pour couvrir le risque de change sur ses titres de placement non libellés en dollars canadiens. En plus du risque de change et du risque de marché, les contrats de change à terme comportent des risques liés à l'éventuelle incapacité des contreparties à respecter les modalités de leurs contrats en raison de la fluctuation des taux de change, de la valeur des titres et des taux d'intérêt. Le Fonds peut chercher à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse de ses contreparties aux dérivés. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le Fonds n'avait aucun dérivé en cours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

Le Fonds a des passifs financiers courants en cours, incluant, sans s'y limiter, des emprunts sur marge et des intérêts à verser sur ses emprunts sur marge, des créanciers et des charges à payer. Le gestionnaire de placement cherche à atténuer le risque de liquidité en s'assurant qu'une part raisonnable des placements du Fonds se négocie sur des marchés actifs et peut facilement être vendue. Rien ne garantit qu'un marché adéquat existera en tout temps pour ces placements ni que les prix auxquels ces placements se négocient reflètent exactement leur juste valeur. Un faible volume de négociation des placements pourrait également rendre difficile une liquidation rapide de titres.

6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre de présentation de la juste valeur reflétant l'importance des données d'entrée utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – prix cotés sur un marché actif (données d'entrée non ajustées);
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés (données d'entrée directement ou indirectement dérivées de données observables sur le marché);
- Niveau 3 – données d'entrée non fondées sur des données observables sur le marché (données d'entrée non observables).

En plus des exigences susmentionnées en matière d'information à fournir, IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, exige la présentation des transferts importants effectués entre les niveaux 1 et 2 depuis la période de présentation de l'information financière précédente, ainsi que d'un rapprochement des actifs de niveau 3, lequel indiquera séparément les variations de la période de présentation de l'information financière attribuables aux éléments suivants :

- i) le total des profits ou des pertes comptabilisés en résultat net, ainsi qu'une description des postes où ils sont présentés dans l'état du résultat;
- ii) les achats, ventes, émissions et règlements;

- iii) les transferts vers le niveau 3 ou hors du niveau 3, ainsi que les raisons de ces transferts. Tous les transferts importants entre les niveaux 1 et 2 doivent être présentés. En outre, pour les évaluations de la juste valeur de niveau 3, si le fait de modifier un ou plusieurs types de données d'entrée pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles devait entraîner une variation importante de la juste valeur, l'entité doit mentionner ce fait et indiquer les effets de ces modifications ainsi que la méthode de calcul de ces effets.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des données d'entrée utilisées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement, pour l'évaluation des placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2023	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Placements, à la juste valeur :				
Titres de capitaux propres	89 108 343	—	—	89 108 343
Total des placements, à la juste valeur	89 108 343	—	—	89 108 343

Au 31 décembre 2022	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Placements, à la juste valeur :				
Titres de capitaux propres	100 336 434	—	—	100 336 434
Total des placements, à la juste valeur	100 336 434	—	—	100 336 434

Les valeurs comptables de la trésorerie, des produits tirés des placements à recevoir, des montants à payer aux courtiers et à recevoir de ceux-ci, des distributions à payer, des crédettes et charges à payer et des obligations du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, le Fonds ne détenait pas d'actifs de niveau 3, et il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux.

La section suivante présente le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégorie d'actifs.

a) Titres de capitaux propres

Les positions en titres de capitaux propres détenues par le Fonds sont classées dans le niveau 1 lorsque les titres se négocient activement et qu'un prix fiable est observable. Lorsque les titres ne se négocient pas activement ou que le prix ne peut être observé, les titres sont classés selon la hiérarchie à trois niveaux utilisée par le Fonds.

7. EMPRUNTS

Le financement par emprunt est limité à 33 % de l'actif total du Fonds. Par conséquent, au moment de l'emprunt, le montant maximal de l'emprunt que le Fonds peut utiliser est de 1,50:1 (total des positions acheteur, y compris les positions financées par emprunt, divisé par l'actif net du Fonds). Les dérivés et les ventes à découvert utilisés uniquement à des fins de couverture ne sont pas inclus dans le calcul du seuil de financement par emprunt. Au 31 décembre 2023, le financement par emprunt du Fonds s'élevait à 17,6 M\$ (31 décembre 2022 – 22,9 M\$), soit 19,6% du total de l'actif (31 décembre 2022 – 21,8 %). Le montant minimal et le montant maximal des emprunts en cours se sont chiffrés à 18,2 M\$ et à 23,4 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et à 20,9 M\$ et à 23,4 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le Fonds a donné certains titres et des montants en trésorerie en garantie du solde de la marge à payer. Au 31 décembre 2023, le total de la juste valeur des titres donnés en garantie se chiffrait à 53,2 M\$ (31 décembre 2022 – 50,9 M\$). Les emprunts peuvent servir à accroître les placements du Fonds et à répondre aux besoins en matière de fonds de roulement. L'augmentation modérée du financement par emprunt du Fonds est conforme aux objectifs du Fonds.

8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, la tranche de son bénéfice, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'année d'imposition, qui est payée ou payable aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou payable peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et les lois sur l'impôt provinciales, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son bénéfice imposable net et un montant suffisant de ses gains imposables nets pour ne pas être assujetti à l'impôt. Le Fonds peut distribuer plus que ce qu'il gagne, auquel cas les distributions excédentaires correspondent à un remboursement de capital et elles ne sont pas imposables pour les porteurs de parts.

Aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée dans les états financiers ci-joints, car la totalité du bénéfice et des gains en capital nets réalisés sera distribuée aux porteurs de parts. L'excédent des pertes en capital réalisées sur celles qui sont utilisées pour contrebalancer les gains en capital réalisés au cours de l'année d'imposition considérée peut être reporté en avant indéfiniment et peut être déduit des gains en capital d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans et déduites du bénéfice imposable d'exercices futurs. Au 31 décembre 2023, le Fonds disposait de pertes en capital de 72 320 861 \$ (31 décembre 2022 – 79 799 749 \$) et d'aucune perte autre qu'en capital.

9. CHARGES DU FONDS

Des honoraires de gestion annuels correspondant à 1,25 % par année de la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables, sont versés au gestionnaire. Les honoraires de gestion ont totalisé 1 091 912 \$ et 1 161 070 \$ pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, respectivement.

Le Fonds acquitte toutes les charges ordinaires engagées dans le cadre de son exploitation et de son administration, y compris, sans s'y limiter, les coûts de transaction liés au portefeuille, les honoraires à payer au gestionnaire, à l'administrateur et à d'autres tiers fournisseurs de services, les frais de garde, les frais juridiques, les honoraires comptables, les honoraires d'audit, les frais d'évaluation et d'autres frais administratifs, ainsi que les charges extraordinaires que le Fonds pourrait engager.

À chaque exercice, le gestionnaire peut aussi recevoir du Fonds des honoraires en fonction du rendement (les « honoraires en fonction du rendement »), qui sont calculés mensuellement et payés annuellement, le cas échéant. Les honoraires en fonction du rendement pour un exercice donné correspondront, sous réserve de certaines exceptions relatives au rachat et à l'émission de parts, à 20 % de l'excédent de la valeur liquidative par part (calculée sans tenir compte des honoraires en fonction du rendement) et des distributions payées au titre de ces parts au cours de l'exercice sur 106,0 % du montant cible, majoré des taxes applicables. Le montant cible correspond au plus élevé des montants suivants : i) 10,00 \$; et ii) la valeur liquidative par part à la fin du dernier exercice pour lequel des honoraires en fonction du rendement ont été versés (compte tenu du paiement de ces honoraires en fonction du rendement). Se reporter au prospectus du Fonds pour plus d'information sur les honoraires en fonction du rendement. Les honoraires en fonction du rendement ont totalisé 0 \$ et 0 \$, respectivement, pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

Honoraires des auditeurs

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les honoraires payés ou à payer par le gestionnaire à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux cabinets membres de son réseau relativement à l'audit des états financiers du Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund se sont élevés à 47 615 \$ CA. Les honoraires relatifs à d'autres services se sont chiffrés à 19 659 \$ CA.

10. INFORMATION SUR LES PARTIES LIÉES

Le gestionnaire et le gestionnaire de placement sont des filiales entièrement détenues par Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield »), et le gestionnaire de placement gère les activités de placement et de négociation du Fonds en vertu d'une convention de gestion du portefeuille. Puisque Brookfield a la capacité de contrôler le Fonds, Brookfield et ses sociétés liées sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une influence notable sont des parties liées du Fonds en raison du contrôle commun ou de l'influence notable commune.

Les transactions avec des parties liées, y compris les transactions de placement, sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées aux valeurs d'échange, qui correspondent aux conditions de marché normales. Se reporter à la note 9, qui présente les honoraires versés au gestionnaire par le Fonds.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, Brookfield et ses sociétés liées ne détenaient aucune participation dans le Fonds. Aucune autre transaction n'a été conclue avec des parties liées au cours des exercices présentés.

11. PARTS RACHETABLES ET ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et transférables d'une seule catégorie, chaque part représentant une participation égale indivise dans l'actif net du Fonds.

Aux termes de la déclaration de fiducie, le Fonds ne peut émettre de parts additionnelles, sauf i) pour un produit net d'au moins 100 % de la valeur liquidative par part calculée à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant immédiatement la fixation du prix d'un tel placement, ii) par voie de distribution de parts ou iii) s'il obtient l'approbation des porteurs de parts.

Les parts peuvent être rachetées au gré des porteurs de parts le dernier jour ouvrable de septembre (la « date de rachat annuel »), sous réserve de la remise des parts aux fins de rachat avant 17 h (heure de Toronto) 15 jours avant la date de rachat annuel de chaque année.

Les variations du nombre de parts rachetables émises et en circulation du Fonds pour l'exercice considéré se présentent comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Parts au début	17 655 293	16 620 034
Émission de parts	—	962 200
Réinvestissement des distributions	58 127	89 270
Rachat de parts	(1 486 070)	(16 211)
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 277 350	17 655 293

Le nombre moyen de parts en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est établi à 17 386 211 (31 décembre 2022 – 17 270 174). Ce nombre a été utilisé pour calculer l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, laquelle est présentée dans les états du résultat global.

Le 22 mars 2022, le Fonds a annoncé le renouvellement du programme de titres de capitaux propres au cours du marché (le « programme ») lui permettant d'émettre des parts du Fonds, dont le prix de vente total dans le public peut atteindre 40 000 000 \$. Toute part émise sera vendue au cours en vigueur sur le marché au moment de la vente par l'entremise de la Bourse de Toronto (« TSX ») ou de tout autre marché au Canada sur lequel les parts sont cotées ou autrement négociées. Le Fonds a l'intention d'utiliser le produit du programme conformément à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions de placement. La vente de parts dans le cadre du programme sera effectuée conformément aux modalités d'une entente de distribution de titres de capitaux propres conclue avec la Financière Banque Nationale inc. Le programme prendra automatiquement fin i) à la date à laquelle la totalité des parts visées par le programme auront été émises, ou ii) le 21 avril 2024, soit la date d'expiration du prospectus préalable de base, selon la première éventualité.

Gestion du capital

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds ne fait l'objet d'aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital et il est autorisé à émettre un nombre illimité de parts transférables. Les restrictions et les exigences particulières liées au rachat de parts sont décrites précédemment.

Les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau ci-dessus présentent les variations significatives des parts pour l'exercice. Le Fonds gère son capital conformément à ses objectifs et stratégies de placement ainsi qu'aux pratiques en matière de gestion des risques présentées à la note 5, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat des porteurs de parts.

12. DISTRIBUTIONS

Conformément à l'objectif de placement du Fonds visant à fournir aux porteurs de parts des distributions trimestrielles en trésorerie, le Fonds a l'intention de verser des distributions trimestrielles aux porteurs de parts inscrits aux registres le dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre (chaque date, une « date de clôture du registre aux fins des distributions »). Les distributions seront versées le jour ouvrable désigné par le gestionnaire, qui sera au plus tard le 15^e jour ouvrable du mois suivant la date de clôture des registres aux fins des distributions. Le Fonds a mis en œuvre un régime de réinvestissement des distributions aux termes duquel la totalité des distributions trimestrielles en trésorerie versées par le Fonds doit, au choix de chaque porteur de parts, être automatiquement réinvestie dans des parts additionnelles au nom de chaque porteur de parts, conformément aux modalités du régime. Actuellement, les distributions trimestrielles cibles sont de 0,15 \$ par part (ou 0,60 \$ par année, ce qui représente une distribution en trésorerie annuelle de 6,0 % selon le prix d'émission par part de 10,00 \$). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Fonds a déclaré quatre distributions en trésorerie trimestrielles de 0,15 \$ par part. Les distributions payables au 31 décembre 2023 totalisaient 2 434 103 \$ (31 décembre 2022 – 2 648 294 \$). Ces distributions ont par la suite été versées aux porteurs de parts au début de janvier 2024. Le Fonds n'a pas établi de distribution trimestrielle fixe.

Si, au cours d'une année, le Fonds dispose d'un bénéfice d'exploitation ou de gains en capital nets réalisés supplémentaires après de telles distributions, il entend faire une distribution spéciale, au plus tard le 31 décembre de l'année visée, correspondant au montant restant du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés, de façon à ne pas être assujetti à l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

La direction a évalué les événements postérieurs à la date de clôture dans le cadre de la préparation des états financiers du Fonds et a déterminé qu'aucun événement, à part ceux qui figurent dans les présentes, ne doit être comptabilisé ou présenté dans les états financiers annuels.

INFORMATION SUR LE FONDS GESTIONNAIRE ET GESTIONNAIRE DE PLACEMENT

Brookfield Public Securities Group LLC

David Levi
Chef de la direction

Brian Hurley
Chef du contentieux et secrétaire

Kevin English
Chef de l'exploitation

COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

Frank Lochan

Edward Jackson

Michael Sharp

COORDONNÉES

Brookfield Global Infrastructure Securities Income Fund encourage les porteurs de parts, les analystes, les représentants des médias et les autres parties intéressées à lui faire part de leurs interrogations.

Gestionnaire et gestionnaire de placement

Brookfield Public Securities Group LLC
Brookfield Place
250 Vesey Street, 15th Floor
New York, New York
10281-1023
Tél. : 855 777-8001
Site Web : www.brookfield.com

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Les questions des porteurs de parts relatives aux distributions, aux changements d'adresse et à l'information sur un compte de porteur de parts doivent être adressées à l'agent des transferts du Fonds :

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1, Canada
Tél. : 1 800 564-6253 (États-Unis et Canada)
Tél.: 1 514 982-7555 (International)
Télé. : 1 888 453-0330
Site Web : www.computershare.com

Brookfield Public Securities Group LLC
Brookfield Place
250 Vesey Street, 15th Floor
New York, New York 10281-1023
1 855 777-8001
www.brookfield.com